

Le montant de la cotisation est de€, payable par chèque ou espèces.

Fait àle.....

Signature

(Faire précéder de la mention « Lu et approuvé »)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous au secrétariat de l'association : secretariat@grainedesmontagnes.org

Bulletin à retourner accompagné de votre règlement à :

**Maison des Semences Paysannes
Graine des montagnes
Quartier le Villard
Route des campings
05600 Guillestre**

L'éthique de l'association :

- ★ Le maintien de la biodiversité cultivée
- ★ La promotion et la libre utilisation des semences paysannes
- ★ La préservation des variétés adaptées au terroir
- ★ Le respect du sol et de l'environnement sans utilisation d'aucun produit et engrais chimique
- ★ Soutenir les paysans dans leur droit de choisir leurs semences, de les conserver, de les échanger, de les produire
- ★ Le refus du brevetage du vivant

Et si nous passions à l'action ensemble ?

Parce que la biodiversité se cultive, l'association ouvre un espace pour :

- ★ Produire, échanger, conserver des semences paysannes
- ★ Expérimenter, sélectionner et développer le patrimoine végétal cultivé de manière participative
- ★ Participer à la libre utilisation des semences paysannes
- ★ Transmettre des savoirs et savoir-faire
- ★ Sensibiliser le public
- ★ Rechercher les anciennes variétés adaptées et cultivées jadis dans nos montagnes

En adhérant à l'association vous pouvez simplement nous soutenir en tant que membre sympathisant ou participer pleinement à nos actions en devenant membre actif. Pour cela, c'est simple, il vous suffit de remplir le bulletin d'adhésion joint.

Pour plus d'informations :

contact@grainedesmontagnes.org

MAISON des Semences Paysannes

des Hautes Alpes



Vous avez dit Semences Paysannes ?

« **Les semences paysannes** sont des semences issues d'une population ou d'un ensemble de populations dynamiques reproductibles par le cultivateur, sélectionnées et multipliées avec des méthodes non transgressives de la cellule végétale et à la portée du cultivateur final, dans les champs, les jardins, les vergers conduits en agricultures paysanne, biologique ou biodynamique. Ces semences sont renouvelées par multiplications successives en pollinisation libre et/ou sélection massale, sans auto-fécondation forcée sur plusieurs générations. Elles sont librement échangeables dans le respect des droits d'usage définis par les collectifs qui les font vivre. »

La modernisation de l'agriculture a transformé peu à peu les semences en un produit industriel standardisé et les paysans ont été dépossédés de leurs variétés de pays au profit de variétés industrielles adaptées à une agriculture chimique. Ainsi, depuis 1949, toute variété doit être inscrite dans un Catalogue Officiel (aujourd'hui national et européen) pour pouvoir en échanger et en commercialiser les semences. Il est impossible d'enrichir ce catalogue en mettant des variétés anciennes et adaptées à nos terroirs pour plusieurs raisons :

★ Le coût (plusieurs milliers d'euros)

★ Des critères établis pour un profil de rentabilité et de monoculture (distinction, homogénéité et stabilité, critères dits DHS)

★ Le droit de propriété intellectuelle qui généralement l'accompagne (autorisant le détenteur à réclamer en quelque sorte des « droits d'auteur »)

D'après la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), 75% de la biodiversité cultivée a disparu en à peine un peu plus d'un siècle... Alors, comment préserver cette diversité dans nos assiettes ? Et quand est-il de nos semences authentiques qui ont fait leurs preuves au sein de notre patrimoine paysan face à la manipulation et à l'appropriation du vivant ?



Pourquoi une Maison des Semences Paysannes (MSP) des Hautes-Alpes ?

La MSP est une association loi 1901 où les paysans, les jardiniers et toute personne qui le souhaite, se réunissent pour défendre les semences paysannes et leur libre utilisation. Elle trouve sa légitimité dans son ancrage local : les Hautes-Alpes. Les variétés produites, échangées et préservées sont adaptées à ses terroirs.

BULLETIN D'ADHÉSION INDIVIDUEL

À remplir par l'adhérent et à retourner à l'association :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Tel :

Email@.....

(en remplissant ce champ vous acceptez de recevoir les différents communiqués de l'association)

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association : Maison des Semences Paysannes Graine des montagnes en qualité de:
(rayer la mention inutile)

- membre actif, cotisation de 10€
- membre sympathisant, cotisation à prix libre

À ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association, et en avoir accepté les statuts qui sont mis à ma disposition au siège de l'association. J'ai pris bonne note des droits et des devoirs des membres de l'association, et accepte de verser ma cotisation due pour l'année en cours.